

26 AVR. 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Nice, le 21/04/2021

E21000012 / 06

BEAUSOLEIL
HOTEL DE VILLE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
06240 BEAUSOLEIL

Dossier n° : E21000012 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beausoleil pour le projet dit "Domaine Charlot"

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, demeurant 19 avenue Caravadossi, NICE (06000) (portable : 06-83-20-01-60) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



A. BAAZIZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

19/04/2021

N° E21000012 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 15/04/2021, la lettre par laquelle la commune de BEAUSOLEIL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Beausoleil pour le projet dit "Domaine Charlot" ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Claude CHAMBOREDON est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de BEAUSOLEIL et à Madame Marie-Claude CHAMBOREDON.

Fait à Nice, le 19/04/2021

La Présidente,

Pascale Rousselle

Pour expédition conforme

P/ le greffier en chef,

A. BAAZIZ

